



Me Julie LAFFONT, 98 avenue Charles de Gaulle, 42153 RIORGES
Tel : 04.77.78.19.26 Email : julie.laffont@notaires.fr

Liste des documents à fournir par le VENDEUR en cas de VENTE

Identité du vendeur :

- **Personne physique**
 - Questionnaire d'état civil,
 - Copie pièce identité
- **Personne morale**
 - Statuts
 - K-bis

Origine de propriété du bien :

- Titre de propriété,

En cas de vente d'une maison ou d'un bien construit, agrandi ou rénové :

- Les autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable),
- La déclaration d'achèvement des travaux,
- L'attestation de non opposition à la conformité,
- Le contrat d'assurance dommages ouvrages,
- Factures des travaux réalisés et décennales des entreprises intervenues.

En cas de vente d'un lot de copropriété :

- Règlement de copropriété et modificatifs,
- Dernier appel de charges de la copropriété,
- Procès-verbaux des trois dernières assemblées générales des copropriétaires,
- Coordonnées du syndic,
- Certificat de mesurage « Carrez »,

En cas de vente d'une maison dans un lotissement

- Cahier des charges et règlement du lotissement,
- Statuts de l'association syndicale libre (ASL),
- Dernier appel de charges de l'association syndicale,
- Coordonnées du président de l'association syndicale,
- Procès-verbaux des trois dernière assemblées générales de l'association syndicale du lotissement.

Dans tous les cas il conviendra e fournir le dossier de diagnostics techniques :

Dont le contenu dépend de la situation du bien.

Objet	Bien concerné	Elément à contrôler	Validité
Plomb	Si immeuble d'habitation (permis de construire antérieur au 1er janvier 1949)	Peintures	Illimitée ou un an si constat positif
Amiante	Si immeuble (permis de construire antérieur au 1er juillet 1997)	Parois verticales intérieures, enduits, planchers, plafonds, faux-plafonds, conduits, canalisations, toiture, bardage, façade en plaques ou ardoises	Illimitée sauf si présence d'amiante détectée nouveau contrôle dans les 3 ans
Termites	Si immeuble situé dans une zone délimitée par le préfet	Immeuble bâti ou non mais constructible	6 mois
Gaz	Si immeuble d'habitation ayant une installation de plus de 15 ans	Etat des appareils fixes et des tuyauteries	3 ans
Risques	Si immeuble situé dans une zone couverte par un plan de prévention des risques	Immeuble bâti ou non	6 mois
Performance énergétique	Si immeuble équipé d'une installation de chauffage	Consommation et émission de gaz à effet de serre	10 ans
Electricité	Si immeuble d'habitation ayant une installation de plus de 15 ans	Installation intérieure : de l'appareil de commande aux bornes d'alimentation	3 ans
Assainissement	Si immeuble d'habitation non raccordé au réseau public de collecte des eaux usées	Contrôle de l'installation existante	3 ans
Mérules	Si immeuble d'habitation dans une zone prévue par l'article L 133-8 du Code de la	Immeuble bâti	6 mois

	construction et de l'habitation		
--	------------------------------------	--	--

Système de chauffage :

- Cheminée ou poêle : il conviendra de fournir la facture du dernier ramonage.
- Chaudière : il conviendra de fournir la facture du dernier entretien.

Cette liste des pièces nécessaires est non exhaustive. Elle devra être adaptée en fonction de chaque dossier.

N'hésitez pas à contacter l'étude pour tout renseignement complémentaire au 04.77.78.19.26.



Julie LAFFONT
NOTAIRE